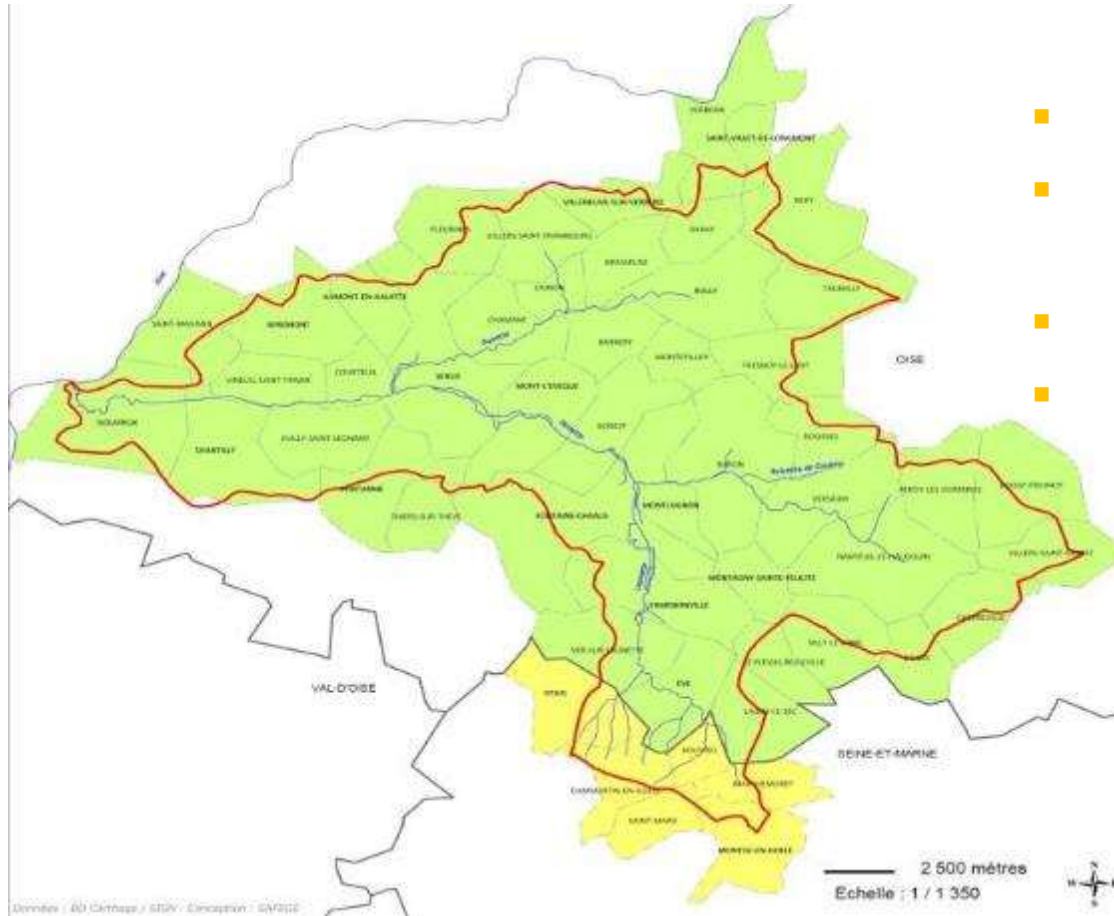




Séminaire national

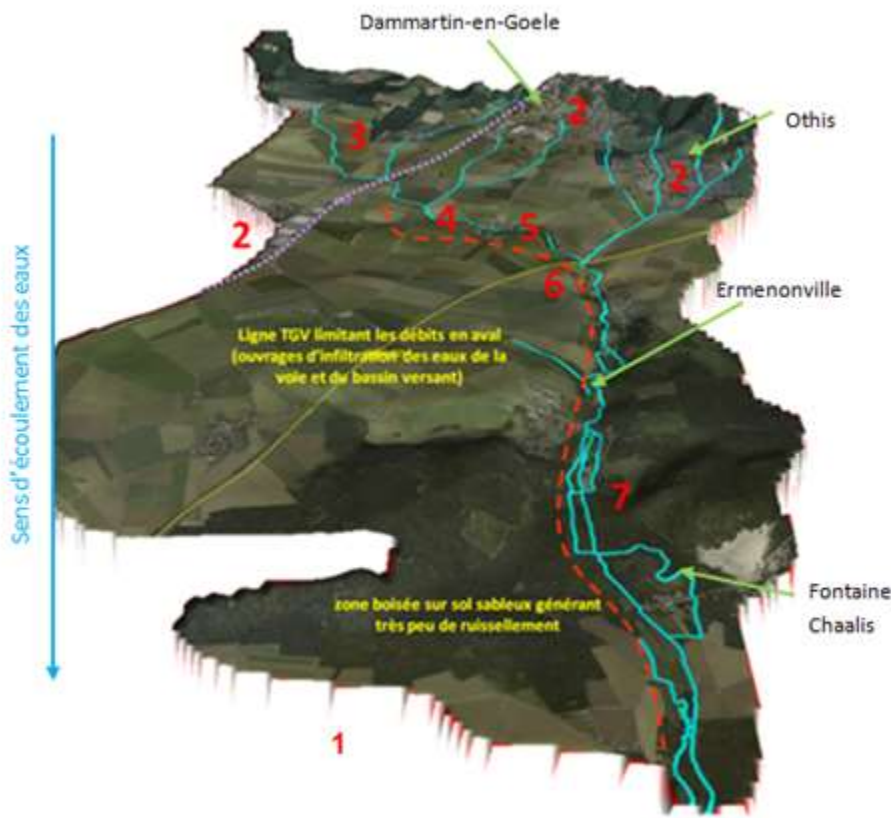
Inciter à une gestion alternative du
pluvial via les SAGE

Le territoire du SAGE Nonette



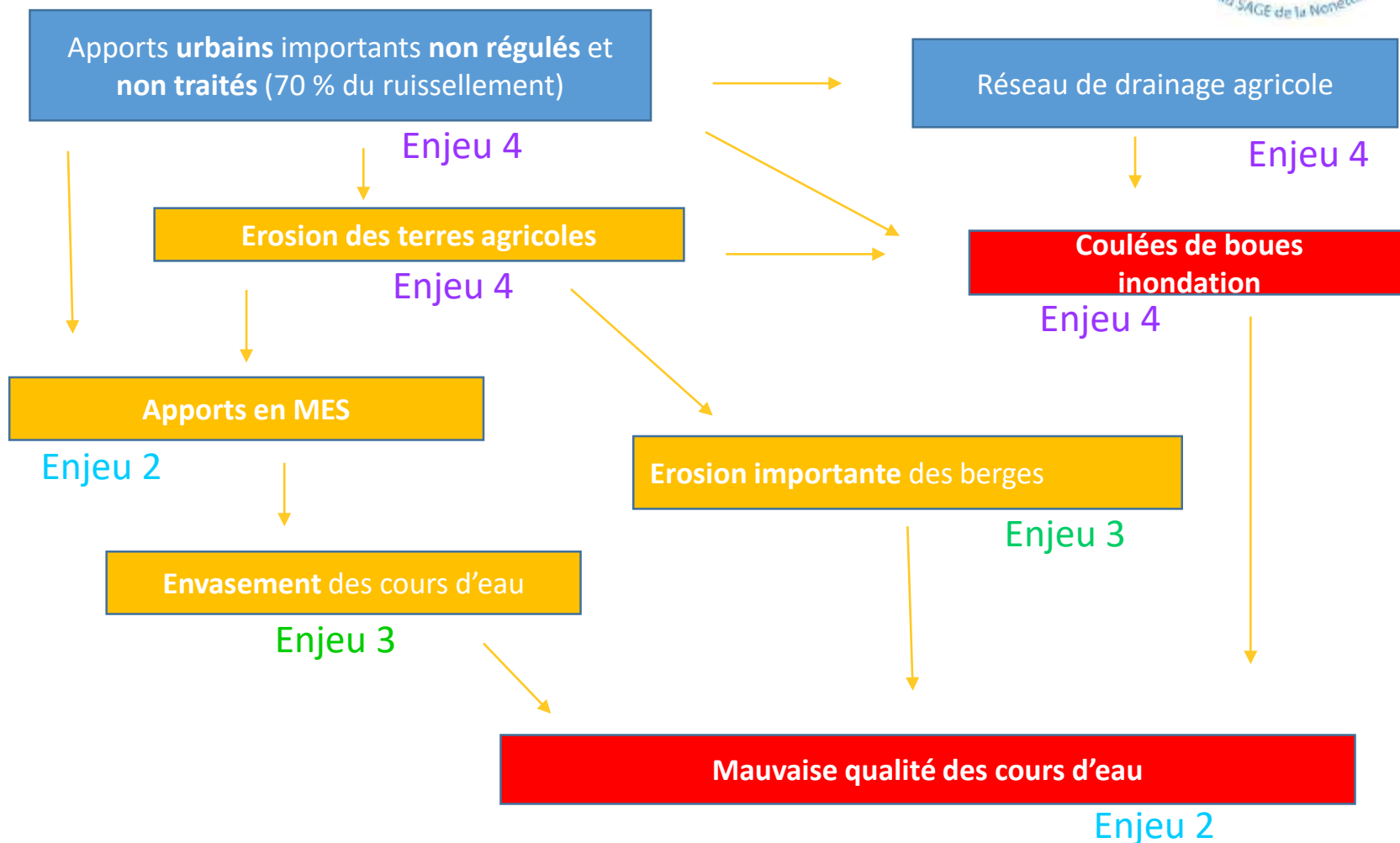
- 410 km²
- 52 communes : 46 dans l'Oise et 6 en Seine-et-Marne
- 76 000 habitants
- 160 km de cours d'eau

Etude de ruissellement



		Année		
		2001	2010	2011
Code masse d'eau	FR8225-R27000	02.03.01 (Moyen) – Taux saturation oxygène (Moyen) – DRB (Moyen) – Ammonium (Mauvais) – NO2 (Moyen) – Phosphore Total (Moyen) – PO4 (Moyen) – Carbone Organique (Moyen) – Température (Moyen)	02.03.01 (Moyen) – Taux saturation oxygène (Moyen) – Ammonium (Mauvais) – NO2 (Moyen) – Phosphore Total (Moyen) – PO4 (Moyen) – Carbone Organique (Mauvais)	02.03.01 (Moyen) – Taux saturation oxygène (Moyen) – Ammonium (Mauvais) – NO2 (Moyen) – Phosphore Total (Moyen) – PO4 (Moyen) – Carbone Organique (Mauvais)
Nom masse d'eau	La Nonette	Pisciculture phyco-culture pisciculture		
Nomenclature de la masse d'eau	La Nonette			
Basin	SN			
N° statut	312300			
Nom station	DAMMARTIN EN GOEULE SUR LAUNETTE.1			
X	47204			
Y	508264			
Région	PICARDIE	Etat Physico-chimique		
Département	60	Moyen		

Diagnostic ruissellement



Les enjeux du SAGE



Enjeu 1 : Faire vivre le SAGE

Objectif général 1.1	Centraliser et partager la connaissance
Objectif général 1.2	Pérenniser la concertation des acteurs du territoire et le dynamisme local
Objectif général 1.3	Mettre en place une gouvernance adaptée

Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines

Objectif général 2.1	Améliorer la connaissance de la qualité des eaux
Objectif général 2.2	Poursuivre les efforts en assainissement collectif
Objectif général 2.3	Améliorer l'assainissement des entreprises
Objectif général 2.4	Renforcer le contrôle et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif
Objectif général 2.5	Réduire les autres sources de pollution
Objectif général 2.6	Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous

Enjeu 3 : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre valeur le patrimoine

Objectif général 3.1	Préserver et reconquérir les zones humides
Objectif général 3.2	Préserver et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques
Objectif général 3.3	Rétablir la continuité écologique
Objectif général 3.4	S'appuyer sur le patrimoine hydraulique pour valoriser les milieux naturels et aquatiques

Enjeu 4 : Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation

Objectif général 4.1	Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
Objectif général 4.2	Développer une gestion des eaux pluviales en zone urbanisée
Objectif général 4.3	Lutter contre les risques d'inondation
Objectif général 4.4	Gérer les ouvrages hydrauliques

Enjeu 5 : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux

Objectif général 5.1	Améliorer la connaissance sur l'état quantitatif des masses d'eau
Objectif général 5.2	Connaître et améliorer la gestion et l'organisation de l'AEP
Objectif général 5.3	Encourager les économies d'eau

Le règlement du SAGE



Règlement du SAGE de la Nonette

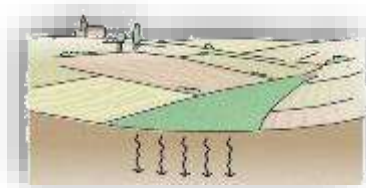
Règle 1	Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore
Règle 2	Protéger les zones humides effectives du territoire
Règle 3	Préserver la continuité écologique des cours d'eau
Règle 4	Limitier l'imperméabilisation des sols sur le sous bassin versant de la Launette

Enjeu 4 : Maîtriser les ruissellements



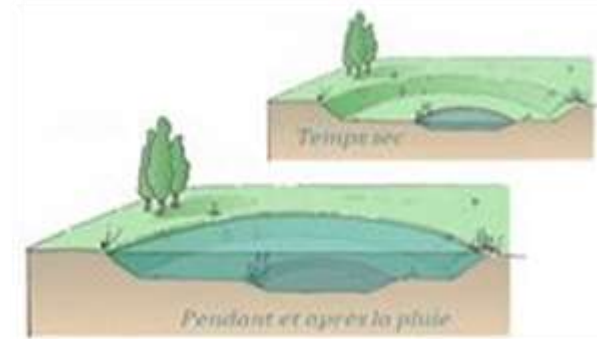
4 catégories d'actions proposées :

- ✓ **gestion des apports urbains** via les documents d'urbanisme et des schémas directeurs du pluvial
- ✓ réalisation d'**aménagement d'hydraulique douce** sur le bassin versant (haies, bandes enherbées, mares...)
- ✓ **aménagement sur le cours d'eau** en complément du PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien)
- ✓ réalisation des **zones d'expansion des crues** sur la Launette et ses affluents en dernier lieu si nécessaire



Suite à cette étude :

- ➔ Phase de **concertation** avec l'ensemble des acteurs du territoire
- ➔ **Plan Pluriannuel de travaux** avec financements AESN



Premier projet pilote le 18/12/2017



Projet pédagogique

Création d'une haie avec des élèves de Montgé-en-Göele (CM1/CM2)

Présentation en classe des enjeux du ruissellement, du rôle des haies

Plantation avec les élèves le 18/12/2017



Journée visite retours d'expérience



Présentation de techniques d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion en milieu rural

- Présentation de projets de gestion du ruissellement en territoire rural et agricole dans la Somme
- Visite de sites aménagés avec des techniques d'hydraulique douce (haies, bandes enherbées, mares...)
- Retours d'expériences des élus et agriculteurs



Enjeu 4 : améliorer la gestion du pluvial



Agir par les documents d'urbanisme

- **Gestion à la parcelle** imposée pour les PLU Grenelle

= Gestion au plus près du point de chute

- **Protéger les aménagement limitant le ruissellement :**

Ex. : protection des haies, EBC, protection des zones humides et espaces naturels inondables, berges des cours d'eau...

- **Limiter l'imperméabilisation :**

Ex. : imposition d'une part des surfaces constructibles non imperméabilisées, surface de stationnement drainant...

- **Techniques alternatives d'urbanisme**

Ex. : chaussées drainantes et réservoirs, noues, mares

- **Accompagner les collectivités dans un schéma de gestion douce du pluviale**



Schéma de Gestion douce des Eaux Pluviales



Cahier des Charges

Schéma de Gestion douce des Eaux Pluviales

Objectifs

- ✓ Gérer les eaux de pluie au plus près de la source
- ✓ Améliorer la qualité des eaux pluviales urbaines rejetée
- ✓ Limiter les rejets existants et éviter de nouveaux rejets

Etapes

1. Diagnostic

Identifier les types de sols, les aménagements existants, les dysfonctionnements

2. Zonage : règlement applicable à tout nouveau projet

3. Programme d'actions : aménagements pour améliorer l'existant

mares, haies, bandes tampons, zones inondables

Contexte géographique

D'une superficie totale de 410 km², le bassin versant de la Nonette est composé de 52 communes, dont 46 dans l'Oise et 6 en Seine et Marne.

La Nonette est le cours d'eau principal du bassin versant, deux affluents essentielles sont présent, La Launette et l'Aunette.

Senlis est une commune stratégique du bassin versant, située à la confluence de la Nonette et de l'Aunette.

Dans certains quartiers situés dans les fonds de vallées, des phénomènes d'inondations sont de plus en plus fréquents. Le ruissellement provoque une accumulation d'eau sur ces quartiers sous lesquels les nappes sont sub affleurantes ne permettant aucune évacuation ni infiltration.

Afin de résoudre ces problèmes, il est donc indispensable de gérer l'eau dès l'amont afin de minimiser au maximum le ruissellement.



Règle 4 du SAGE



Limiter l'imperméabilisation des sols sur le sous bassin versant de la Launette

Pour tout nouveau projet d'imperméabilisation BV Launette :

- ➔ Obligation de **gestion par infiltration** du pluvial via des **techniques alternatives** à la collecte par le réseau public,

- ➔ Si **impossibilité technique** : gestion par **stockage/restitution**
 - dispositif de **dépollution**
 - débit de fuite maximale de **1l/s/ha**
 - pluie de période de retour minimale **20 ans**



Enjeu 3 : Protéger les Zones humides



➔ Fonction d'éponge (zone d'expansion de crues) et filtration

- **Zonage adaptée** dans les PLU (N, Nh, A...)
- **Interdiction d'assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais**
 - **Dérogation** si :DUP, DIG, Projet concourant à l'amélioration de la qualité hydromorphologique et écologique des cours d'eau ou à la valorisation des projets d'écotourisme
- **Valorisation de ces zones** ➔ zones de vie et d'échange autour de l'eau et de la biodiversité :
 - **Aménagement pédagogique et d'écotourisme** : Panneaux, sentiers de découverte, aménagements de plateforme et cabane d'observation ...
 - **Activité agricole** : Foin de qualité avec fauche tardive, pâturage ovin, bovin, caprin et équin adapté
 - Développement de **l'image du territoire** pour son intérêt écologique: expositions, visites, promenades à cheval



Enjeux 2 et 5 : Améliorer la qualité des eaux et économiser



- ✓ Promouvoir l'agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement
- ✓ Encourager les collectivités, les gestionnaires d'espaces verts et de loisirs à mettre en place des actions de gestion différenciée (enherbement, vivaces...)
- ✓ Sensibiliser les particuliers et les jardiniers au jardinage naturel
- ✓ Récupérer les eaux de pluies



Accompagner le changement :

- ➔ Accepter l'eau comme source de vie et non plus comme rejet à dissimuler
- ➔ Favoriser la nature en ville
- ➔ Valoriser l'agriculture locale respectueuse de l'environnement
- ➔ Aménager le territoire de façon globale à l'échelle d'un bassin versant en prenant en compte l'environnement et ses enjeux



Enjeu 1 : Communiquer et accompagner le changement



Quelques exemples :

- Guide pratique pour les élus
- Classe d'eau
- Visites et retours d'expérience
- Exposition
- Newsletters ...



Clara Morvan

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

animatrice.sagenonette@gmail.com

www.syndicat-sage-nonette.fr

www.facebook.com/syndicatnonette/



Séminaire national

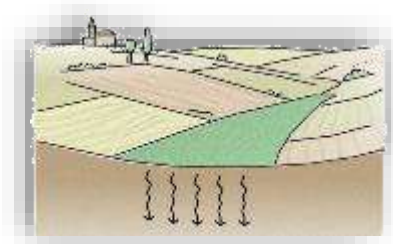
Merci de votre attention !

Aménagement d'hydraulique douce en milieu rural



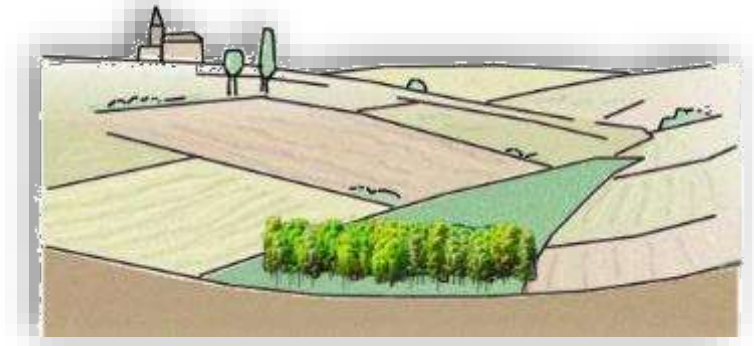
Bande enherbée et prairie

Limiter érosion, favoriser la sédimentation



Création/restauration de haies

Diffusion, infiltration, décantation des ruissellements et pérennité des aménagements en aval

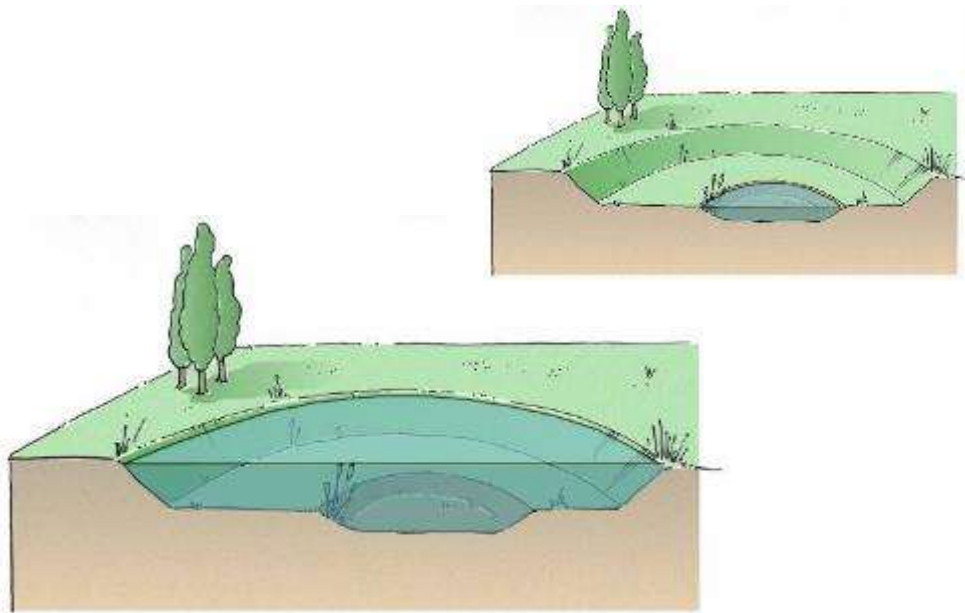


Aménagement d'hydraulique douce en milieu rural



Création/restauration de mares

Limite emprise stagnations sur les parcelles cultivées, décantation, mesure compensatoire aux parcelles drainées...)



Aménagement d'hydraulique douce en milieu rural



Création/restauration de fossé/noue de collecte et d'infiltration

